

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Installation d'une centrale d'enrobage à chaud temporaire par EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE sur la commune de Bessan (34550), sur le site "Carrières des Roches Bleues"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Thyl ZOETE, Directeur

RCS / SIRET

3 9 8 7 6 2 2 1 1 0 0 3 9 7

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	<p>a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (Site soumis à autorisation sous la rubrique 2521).</p> <p>L'implantation de cette centrale mobile relève d'une procédure d'autorisation ICPE temporaire : 6 mois renouvelable 1 fois pour 6 mois (durée totale d'exploitation inférieure à 1 an).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE souhaite implanter une centrale d'enrobage à chaud temporaire sur la commune de Bessan, sur le site "Carrières des Roches Bleues".

Aucun bâtiment ne sera construit pendant l'exploitation de la centrale d'enrobage : il s'agit d'une installation mobile. Un tambour sécheur malaxeur recycleur (type TSM 25 MAJOR-M, numérotation interne EIFFAGE MI707) et les installations attenantes notamment pour le chargement des poids lourds seront déposés sur le site puis enlevés (surface environ 1 840 m²). Le site comprendra aussi : aires de stationnement et déchargement poids lourds, zones de stockages des granulats de surface (5100 m²). Les surfaces imperméabilisées seront compensées selon les règles en vigueur par un bassin de compensation.

Date d'implantation souhaitée : 15 juillet 2019

Période d'exploitation souhaitée : 09 septembre 2019 - 28 février 2020, phase de production : 09/09/2019-28/11/2019 : 51 000 t

Dates d'approvisionnement des granulats : avril-septembre 2019

Renouvellement envisagé du 01 mars au 31 août 2020, pour une 2ème phase de production : 22 000 t du 15/03 au 28/05/2020

La centrale sera implantée sur une plate-forme anciennement exploitée par la carrière, utilisée à ce jour pour de l'entreposage de matériaux inertes (ex: granulats).

4.2 Objectifs du projet

L'activité principale sera la fabrication d'enrobés devant servir à la réfection de l'autoroute A9, PK 159+500 à PK 191+650 dans le sens Béziers-Narbonne. L'épaisseur d'enrobé prévue est de 12-30 cm.

L'enrobé sera produit à partir de granulats de basalte des "Carrières des Roches Bleues" sur laquelle le site s'implante, ce qui permettra de limiter le trafic et les émissions de gaz.

Les activités correspondantes au regard du site seront :

- réception par poids lourds des granulats,
- stockage des granulats avant enrobage,
- fabrication d'enrobés à l'aide d'un tambour sécheur malaxeur (type TSM 25 MAJOR-M) = centrale mobile,
- chargement des poids lourds en vue de la livraison sur le chantier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La centrale sera implantée sur une plate-forme anciennement exploitée par la carrière, utilisée à ce jour pour de l'entreposage de matériaux inertes (ex: granulats).

Aucun bâtiment ne sera construit pendant l'exploitation de la centrale d'enrobage puisqu'il s'agit d'une installation mobile, qui sera simplement déposée sur le site puis enlevée.

Le projet ne nécessite pas de permis de construire ou d'autorisation de défrichage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités correspondantes au regard du site seront :

- réception par poids lourds des granulats,
- stockage des granulats avant enrobage,
- fabrication d'enrobés à l'aide d'un tambour sécheur malaxeur (type TSM 25 MAJOR-M) = centrale mobile,
- chargement des poids lourds en vue de la livraison sur le chantier.

Date d'implantation souhaitée : 15 juillet 2019

Période d'exploitation souhaitée : 09 septembre 2019 - 28 février 2020

Phase de production : 09/09/2019-28/11/2019 : 51 000 t

Dates d'approvisionnement des granulats : avril-septembre 2019

Renouvellement envisagé du 01 mars au 31 août 2020, pour une 2ème phase de production : 22 000 t, du 15/03 au 28/05/2020

Rythme : l'activité se déroulera du lundi au vendredi de jour (6h30-18h30) et de nuit (21h-6h). Les horaires pourront varier selon les contraintes de production ou météorologiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas de permis de construire ou d'autorisation de défrichement.

Un dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet :	22 930 m ²
Surfaces imperméabilisées (surface de la centrale et du parc à liants)	1 840 m ²
Aires de stockage des matériaux inertes	5 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE
Carrière des Roches Bleues
34 550 Bessan

Parcelles cadastrales section BT n°58

D'après le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune, le site se trouve en zone AUE1 correspondant à un secteur non équipé ou insuffisamment équipé de la commune destiné à une urbanisation future à vocation économique et d'équipements (notamment liés à l'entretien autoroutier).

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 25' 45" 43E Lat. 43° 22' 54" 73N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ZNIEFF les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - type I : « Volcans et coulées basaltiques des Monts Ramus », à 530 m au Sud, - type II : « Cours aval de l'Hérault », à 530 m à l'Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe hors de toute réserve ou parc naturel.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone couverte par le PPBE de l'Hérault, 3ème échéance, approuvée par arrêté préfectoral du 10 octobre 2018. Il se situe hors des zones de bruit des voies bruyantes du département notamment de l'autoroute A9.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de tout site patrimonial, zone de protection ou zone de présomption de prescriptions archéologiques (monument historique le plus proche : "Pont Romain (vestiges)", à environ 700 m au Nord-Est). Trois sites archéologiques sont recensés par le PLU de Bessan, à environ 200 m et 450 m au Sud-Est, et à 450 m au Nord-Est. Il n'y aura pas de constructions et ces sites ne seront pas impactés par le projet. Toute découverte sera immédiatement déclarée au maire de la commune.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été délimitée au regard du site ou à proximité immédiate. La zone humide la plus proche est recensée par le PLU de Bessan, à 780 m au Sud

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bessan n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASIAS et BASOL ne recensent aucun sol pollué et aucune ancienne activité industrielle ou de services au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone de répartition des eaux. La consommation en eau sera sanitaire exclusivement et proviendra du réseau de distribution en eau potable de la commune. Il n'y aura pas de rejets pollués vers les sols et sous-sols ou vers les milieux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans les périmètres de protection éloignée des forages suivants : - puits de Filliol F01 à F12, - champ captant des Pesquiers.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation de la centrale ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un site inscrit ou classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC "Cours inférieur de l'Hérault" à environ 600 m au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation de la centrale ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un site inscrit ou classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sera essentiellement destinée à un usage sanitaire : hydratation du personnel, lavage des mains, sanitaires. Elle proviendra du réseau de distribution en eau potable de la commune. Le cas échéant, une arroseuse d'au minimum 10 m3 sera mise en place pour l'humidification en cas d'envol de poussières (ou dispositif équivalent, comme par exemple une rampe d'aspersion).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas à l'origine de prélèvement direct dans le milieu naturel. Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'apports ou d'exports de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'apports ou d'exports de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté sur les "Carrières des Roches Bleues", à proximité d'une centrale d'enrobage fixe et l'autoroute A9. Les enjeux écologiques sont faibles (faible possibilité de colonisation, dérangement anthropique). Des zones environnementales à statut sont relativement proches, mais l'impact du projet peut être relativisé : présence d'autres activités polluantes sur la zone, rejets atmosphériques dans des conditions favorisant la dispersion, absence de rejets vers les eaux et les sols et sous-sols, émissions sonores respectant la réglementation en vigueur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC "Cours inférieur de l'Hérault" à environ 600 m au Sud-Est. L'impact du projet peut être relativisé : présence d'autres activités industrielles sur la zone, rejets atmosphériques dans des conditions favorisant la dispersion, absence de rejets vers les eaux et les sols et sous-sols, émissions sonores respectant la réglementation en vigueur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur les "Carrières des Roches Bleues" et ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. D'après le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune, le site se trouve en zone AUE1 correspondant à un secteur non équipé ou insuffisamment équipé de la commune destiné à une urbanisation future à vocation économique et d'équipements (notamment liés à l'entretien autoroutier).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bessan n'est concernée par aucun PPRT. A titre informatif, trois autres sites soumis à autorisation sont répertoriés sur la commune de Bessan : les "Carrières des Roches Bleues" sur l'emprise de laquelle s'implantera la centrale mobile, la "Société des Enrobés Méditerranéens" à proximité immédiate, et LR Broyage (traitement de déchets non dangereux) Une canalisation de gaz naturel est recensée sur la commune, mais ne sera pas impactée par le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bessan est concernée par - le PPRI "Basse Plaine de l'Hérault", approuvé par AP du 05 septembre 2000, le site n'étant pas impacté (niveau PHE 9,01 m), - le PPI rupture de barrage du Salagou, le site n'étant pas impacté (PHE 8-9 m, scénario couvert par le PPRI). La susceptibilité de retrait-gonflement des argiles est moyenne sur le territoire de la commune, aucun PPRI n'est défini. Rappel : il n'y aura pas de constructions sur le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier quotidien lié à l'exploitation sera : - 3 PL par jour pour l'approvisionnement et la livraison du bitume des filers, du fuel domestique et du fuel lourd, - 80 PL par jour pour la livraison des enrobés vers l'A9, L'implantation de la centrale sur le site d'extraction permettra de réduire significativement le trafic lié à l'approvisionnement en granulats.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et toutes les mesures seront prises pour éviter les nuisances olfactives bâchage des camions, mélange dans un tambour clos, capotage des installations.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné par des vibrations.</p> <p>L'installation sera construite, équipée et exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et ne causera pas d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les envois de poussières seront limités par l'arrosage et l'aménagement du site, ainsi que la surveillance des retombées au niveau du stockage des granulats. Les gaz de combustion rejetés par la cheminée du tambour sécheur seront principalement le CO2. Le parc à liants sera électrique (pas de chaudière). Un filtre à manche est présent en sortie du tambour sécheur. Les émissions de la centrale MI707 étaient conformes lors du dernier contrôle. Une campagne de mesures sera réalisée au démarrage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles vers les milieux.</p> <p>Les surfaces imperméabilisées seront compensées selon les règles en vigueur. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées aux MES ou aux hydrocarbures seront traitées par un séparateur à hydrocarbures et débourbeur suffisamment dimensionné, puis stockées et infiltrées sur une zone d'infiltration. Une vanne d'obturation sur un fossé étanche en amont du bassin d'infiltration permettra la régulation du débit et le confinement des eaux d'extinction incendie ou des pollutions accidentelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents sanitaires seront collectés dans une cuve et évacués.</p> <p>Pour rappel, il n'y aura pas d'effluents industriels. Les stockages d'hydrocarbures et de produits dangereux seront réalisés sur rétention (en particuliers les cuves mobiles pour le fuel domestique et le fuel lourd).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets non dangereux assimilables aux ordures ménagères seront produits, ainsi que des déchets dangereux en quantité limitée (huiles, emballages souillés, boues des séparateurs à hydrocarbures).</p> <p>Il n'y aura pas de déchets de production : poussières des filers, blancs de production, déchets inertes, agrégats d'enrobés seront recyclés et réinjectés dans le process.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur une carrière, sur un site au paysage déjà fortement modifié, hors de tout site patrimonial ou zone de protection. Il se trouve dans une zone archéologique sensible et toute découverte sera immédiatement déclarée au maire de Bessan (rappel : il n'y aura ni construction ni terrassement dans le cadre du projet).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur les "Carrières des Roches Bleues" et ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Une centrale d'enrobage fixe est exploitée à proximité immédiate. D'après le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune, le site se trouve en zone AUE1 correspondant à un secteur non équipé ou insuffisamment équipé de la commune destiné à une urbanisation future à vocation économique et d'équipements (notamment liés à l'entretien autoroutier).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas de projets en cours susceptibles d'avoir des effets cumulés.

Nota : des installations existantes sont susceptibles de présenter des effets cumulés avec le projet :

- la centrale d'enrobage fixe exploitée par la SEM à l'Ouest sur les "Carrières des Roches Bleues",
- les "Carrières des Roches Bleues" sur lesquelles la centrale mobile s'implantera (impact cumulé potentiel en termes d'envols de poussières).

Toutefois, même cumulés, ces effets ne sont pas susceptibles d'impacter la qualité de l'air et la santé des populations.

Pour rappel : il n'y a pas d'établissement sensible dans la zone d'implantation et les plus proches habitations se situent à environ 800 m au Nord-Est. D'autre part, l'exploitation de la centrale d'enrobage sera temporaire : Septembre 2019 - Février 2020 pour la première phase de production.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- implantation en zone AUE1 du PLU, sur une carrière exploitée depuis 1993 et à proximité d'une centrale d'enrobage fixe, à 800 m de toute population. La zone ne présente pas d'enjeux naturels ou culturels et n'est pas soumise à des risques naturels ou technologiques particuliers,
- implantation à proximité du chantier de l'A9 et sur le site d'extraction des granulats, permettant de réduire le trafic lié au projet,
- envols de poussières limités par l'arrosage et la surveillance des retombées au niveau du stockage des granulats,
- le capotage des installations et le bâchage des camions permet d'éviter les envols et émissions olfactives,
- réduction des émissions de gaz de combustion par l'usage de fuel TBTS pour le tambour, une cheminée de caractéristiques adaptées, le contrôle périodique de la chaudière. Une campagne de mesure sera réalisée au démarrage des installations.
- stockages d'hydrocarbures sur rétention (en particulier cuves mobiles pour le fuel domestique et le fuel lourd),
- eaux pluviales susceptibles d'être polluées traitées par un séparateur à hydrocarbures et débourbeur, puis stockées et infiltrées sur une zone d'infiltration,
- confinement des eaux d'extinction et pollutions accidentelles au niveau du fossé étanche,
- eau utilisée à des fins sanitaires uniquement, collecte des eaux vannes par un partenaire agréé,
- pas de déchets de production, qui seront recyclés et réinjectés dans le process.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non requise au vu :

- des faibles enjeux écologiques et de l'absence de zones sensibles au regard du site,
- des impacts maîtrisés du projet,
- du caractère temporaire de la centrale d'enrobage,
- de la présence des "Carrières des Roches Bleues", autorisées par arrêté préfectoral, ainsi que d'une centrale d'enrobage fixe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Bessan**

le **03.04.2019**

Signature

Thy ZOEÏE Directeur d'Établissement.



EIFFAGE
ROUTE
EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE
ETS OUEST LANGUEDOC-ROUSSILLON
28 av de Pézenas - 34630 SAINT-THIBERY
Tel: 04.67.21.21.21 - Fax 04.67.77.08.18
Thy ZOEÏE

ANNEXES

- Annexe 1** Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2** Un plan de situation au 1/25 000 (extrait de plan IGN)
- Annexe 3** Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4** Plan de masse
- Annexe 5** Plan des abords du projet à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 (extrait du plan cadastral)
- Annexe 6** Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

Annexe 2

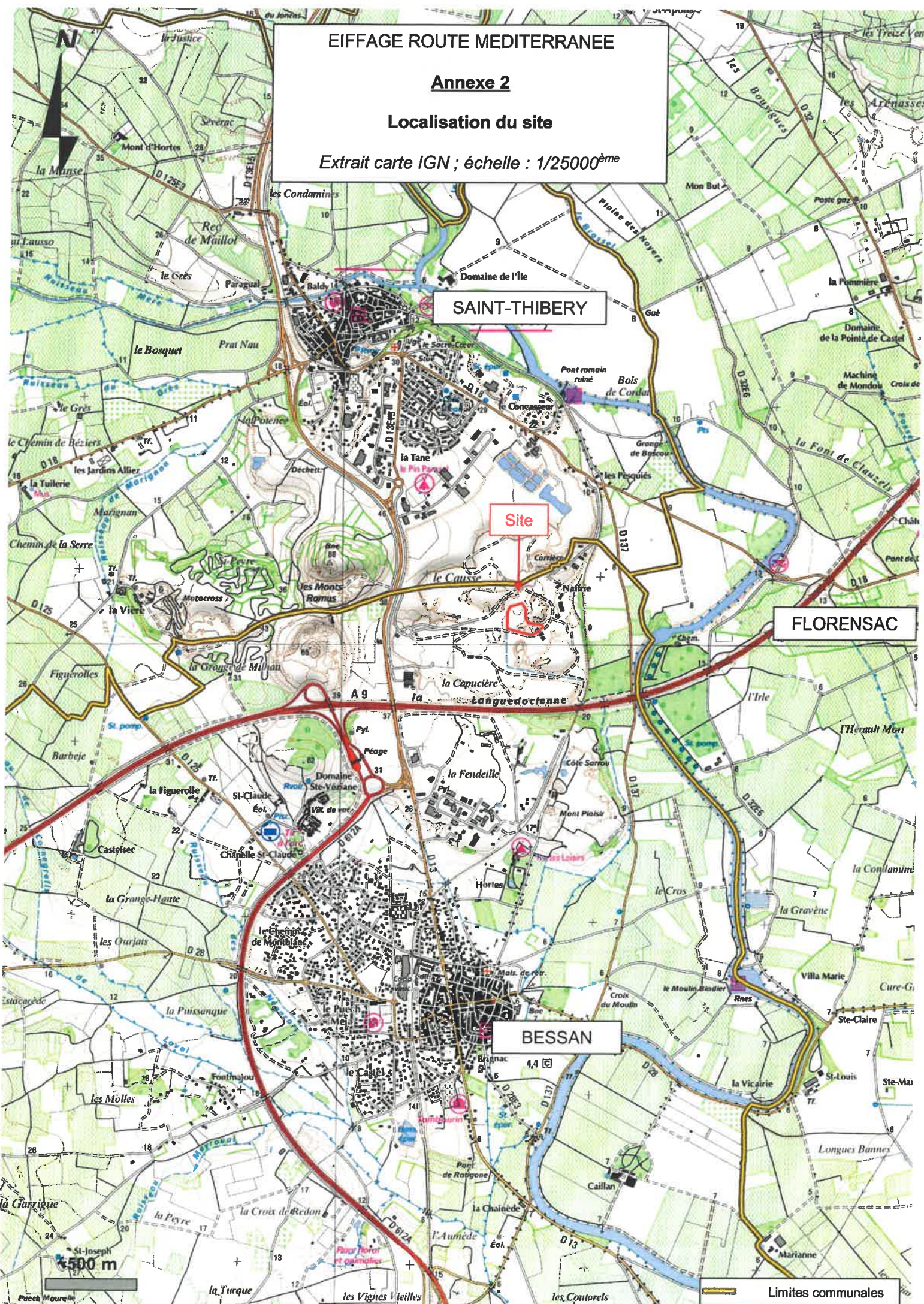
**Un plan de situation au 1/25 000
(extrait de plan IGN)**

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 2

Localisation du site

Extrait carte IGN ; échelle : 1/25000^{ème}



SAINT-THIBERY

FLORENSAC

BESSAN

Limites communales

Annexe 3
Photographies de la zone
d'implantation



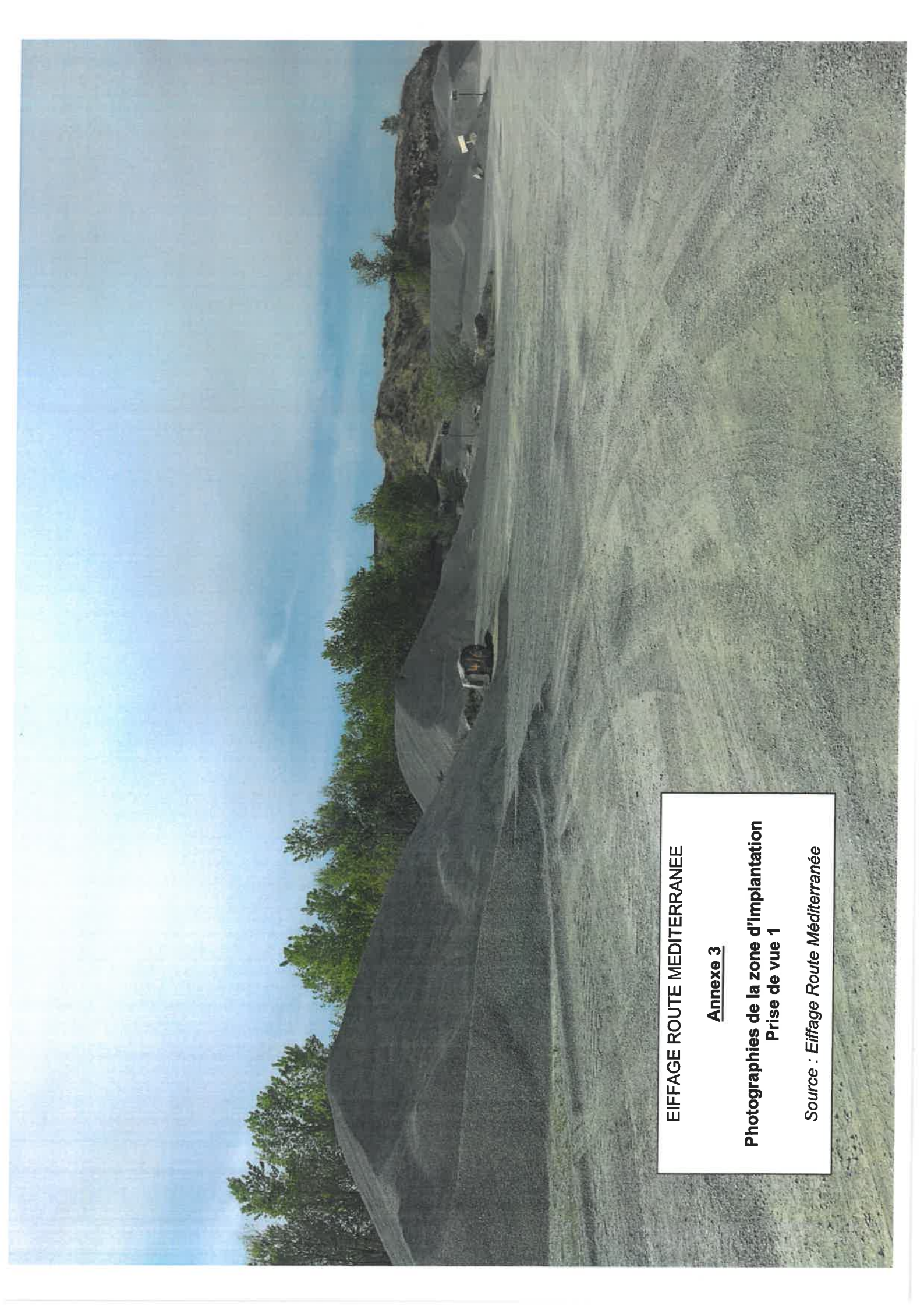
EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

Source : Eiffage Route Méditerranée



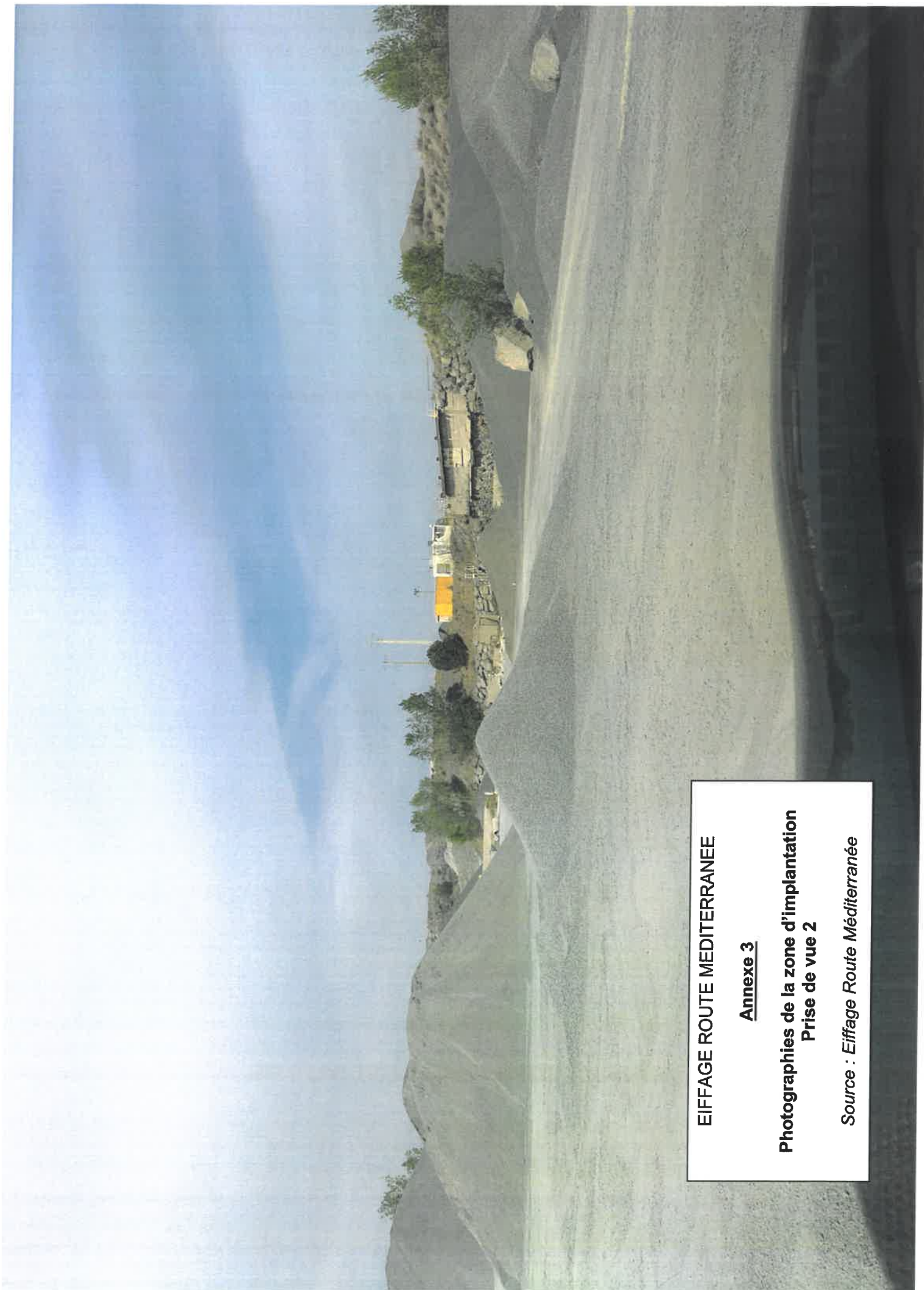


EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 3

**Photographies de la zone d'implantation
Prise de vue 1**

Source : Eiffage Route Méditerranée



EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 3

**Photographies de la zone d'implantation
Prise de vue 2**

Source : Eiffage Route Méditerranée

Annexe 4
Plan de masse

Annexe 5

Plan des abords du projet à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 (extrait du plan cadastral)

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 5

Plan des abords du site

Extrait du plan cadastral

Département :
HERAULT

Commune :
BESSAN

Section : BT
Feuille : 000 BT 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

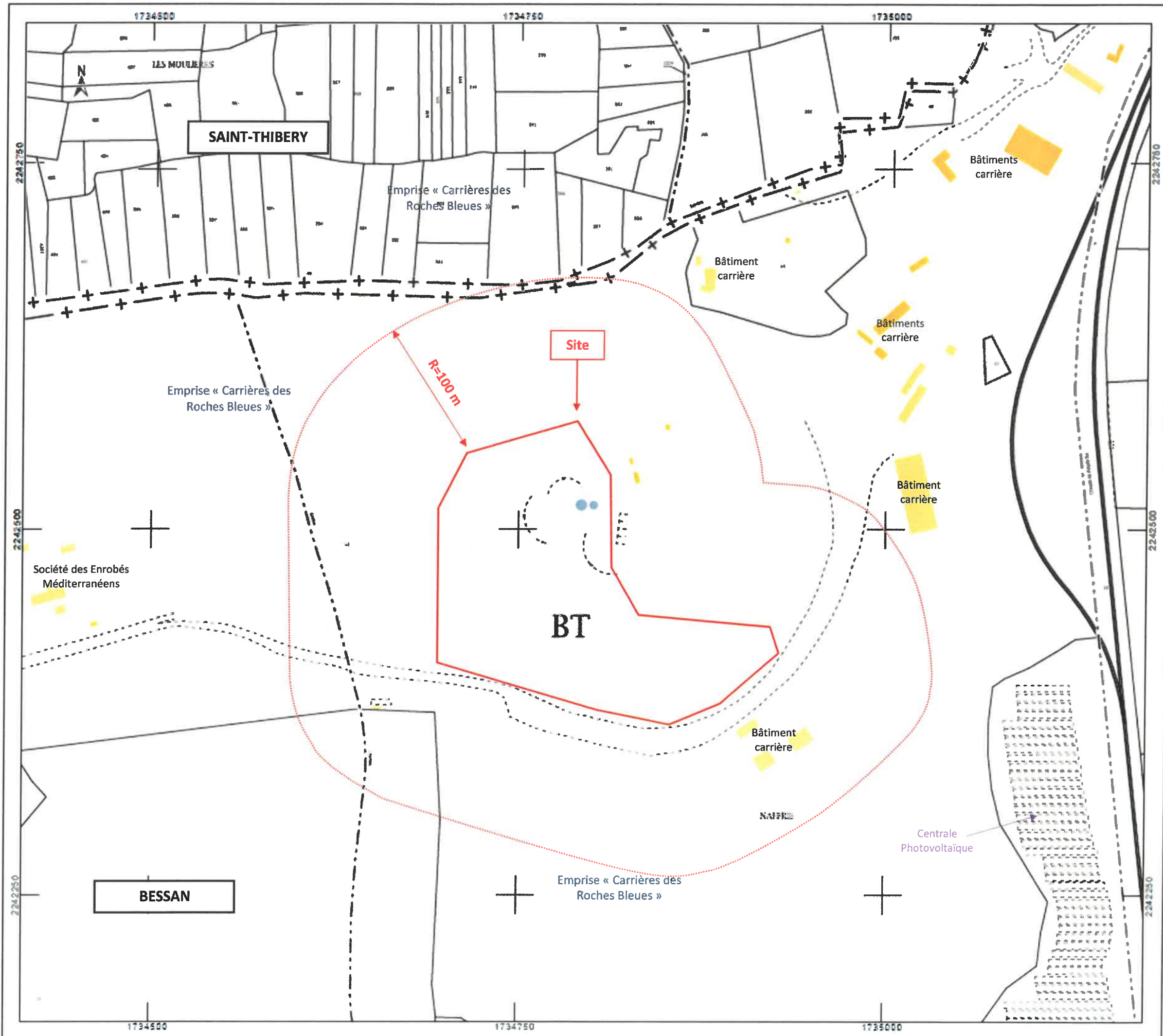
Date d'édition : 03/04/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Annexe 6

**Carte permettant de localiser le projet
par rapport aux sites Natura 2000**

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Annexe 6

Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Source : Géoportail

SIC « Cours inférieur de l'Hérault »

Site

ZPS « Est et Sud de Béziers »

